



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/mettez-les-droits-des-enfants.html>

Mettez les droits des enfants migrants à l'agenda européen (Communiqué de presse UNICEF)

- Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 12 mai 2015

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

"Mettez les droits des enfants migrants à l'agenda européen" plaide l'UNICEF. L'UNICEF propose un plan pour la protection des enfants migrants.

Bruxelles, le 12 mai 2015

Ce mercredi, l'Union européenne adoptera son Agenda sur la Migration. L'UNICEF plaide pour que les droits et le bien-être des enfants migrants figurent au coeur de la politique européenne de migration et pour que l'Union s'inspire des valeurs qui lui sont chères. Le nombre de décès de migrants enregistrés depuis le début de l'année est 50 fois plus élevé qu'à la même période de l'année dernière. Le nombre d'enfants qui risquent leur vie à traverser la Méditerranée va encore s'accroître avec le retour de la belle saison. Les dangers qu'ils en courent au sein du flux de migrants vont aussi augmenter, tant pendant la traversée qu'à l'arrivée en Europe, où ils ne sont pas sûrs de recevoir les soins et l'attention spécifiques dont ils ont besoin d'urgence.

Les enfants qui voyagent seuls sont particulièrement vulnérables. L'OIM estime que, sur les 170.000 migrants arrivés l'année dernière de Libye en Italie, plus de 13.000 sont des enfants non accompagnés. Des rapports récents révèlent que des trafiquants exploitent la situation désespérée de ces enfants, en les enlevant afin de demander des rançons importantes aux parents qui veulent les rejoindre.

L'impact de cette tragédie humaine se fait ressentir bien au-delà des côtes de la Méditerranée" explique Yoka Brandt, la directrice adjointe de l'UNICEF, "où qu'ils se retrouvent -que ce soit sur le chemin de l'exil, en mer, sur les rivages de l'Europe ou dans d'autres pays- ils ont pourtant le droit d'être protégés et assistés. L'Union européenne peut saisir l'occasion de cet accroissement de la migration pour appliquer sa législation en respectant ses valeurs et devenir aux yeux du monde un exemple de défenseur des droits de ces enfants et de leur famille."

Les enfants migrants tombent souvent dans les failles des lois, politiques et pratiques du système actuel de protection européen. Ils sont confrontés à un accès limité à la justice, à l'éducation et aux soins de santé. Ils peuvent être soumis à la détention, à la déportation, aux expulsions collectives ou à des pratiques de contrôle des frontières qui peuvent mettre leur vie en danger.

En se basant sur le principe absolu de "l'intérêt supérieur de l'enfant" l'UNICEF propose à l'UE un plan en 10 points qui devrait la guider dans la protection des enfants migrants :

1. En toute circonstance, reconnaître toujours et avant tout les enfants migrants comme étant des enfants, ainsi que le stipule la Convention relative aux droits de l'enfant.
2. Appliquer la législation et les politiques existantes pour sauvegarder et protéger les droits des enfants affectés par la migration, y compris une évaluation permanente des directives et stratégies de l'UE relatives à la traite, avec une attention spéciale sur la prévention, la réduction de la demande et les poursuites à l'encontre de ceux qui exploitent et abusent des victimes mineures.
3. Dans toutes leurs décisions, les autorités doivent se baser sur la Convention relative aux droits de l'enfant : l'intérêt supérieur de l'enfant doit guider toutes les décisions relatives à la protection internationale, à l'octroi ou non de permis de séjour, aux transferts ou au retour.
4. Protéger les enfants migrants en renforçant les systèmes nationaux intégrés de protection de l'enfant, en prenant des décisions au niveau de l'Union pour développer des standards de protection et répondre aux besoins de

protection transfrontalières comme proposé dans les recommandations de la Commission "Integrated Child Protection Systems".

5. Les enfants ne doivent pas être placés dans des centres de détention ni être séparés de leur famille pour des motifs de migration.

6. Dans les opérations de recherche et de sauvetage, il faut soutenir le droit maritime international et la coutume de sauver et de protéger des vies.

7. A tout moment pendant et après les opérations de recherche et de sauvetage, les enfants et les femmes enceintes doivent recevoir une attention et des soins particuliers.

8. Tous les enfants -quel que soit leur statut légal ou celui de leurs parents- doivent bénéficier d'un accès équitable à une éducation de qualité, à des soins de santé -y compris de santé mentale- à la protection sociale et judiciaire.

9. Tous les enfants doivent bénéficier d'une protection sans la moindre discrimination basée sur la nationalité, la résidence, le statut migratoire ou la race, d'eux-mêmes ou de leurs parents.

10. Investir dans l'éradication des causes profondes de l'émigration dans une approche globale qui inclue la réduction du risque, la réponse d'urgence et le développement.

L'UNICEF se joint à l'Organisation mondiale pour les Migrations, au Haut Commissariat pour les Réfugiés et aux autres agences onusiennes pour demander une distribution plus équitable des responsabilités au sein de l'Union européenne afin de sauver les vies et de protéger ceux qui en ont besoin et afin de combattre les théories racistes et xénophobes qui vilipendent les migrants et les réfugiés où qu'ils arrivent sur le continent.

UNICEF Belgique travaille actuellement avec les ONG et les responsables politiques de l'Asile et de la Migration sur le renforcement des systèmes de protection concernant les enfants migrants (qu'ils soient accompagnés ou non-accompagnés), afin que ces enfants reçoivent un traitement égal indépendamment de leur origine, que leurs droits soient pleinement respectés et que l'on tienne compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les politiques migratoires. UNICEF Belgique réalise aussi des analyses de situation dans les pays d'origine des enfants migrants qui arrivent en Belgique et en Europe pour engager les décideurs à protéger les droits de tous les enfants migrants, peu importe leur statut migratoire.

Contact pour la Presse : [Benoît Melebeck](#) - 0476/43.08.07